**COMMUNE D’ARCHETTES**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 10 OCTOBRE 2019**

L’an deux mil dix-neuf, le dix octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d’Archettes étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 03 octobre 2019, sous la présidence de Monsieur Joël MAROT, Maire de la commune.

Présents : Messieurs Joël MAROT, Patrick GEORGES, Fabrice CLAUDE, Nicolas TOUSSAINT, Nicolas THOMAS, Stéphane DUCRET, Dominique LEBEDEL

Mesdames Brigitte LALLEMENT, Cindy LAURENT, Nadège OUGER, Christine LEMARQUIS, Anja PRADEL

Absents excusés :

Mesdames Christelle FARON, Monique LEVAUDEL

Monsieur Alexandre PILON donne pouvoir à Madame Cindy LAURENT

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas THOMAS

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et adopté à l’unanimité.

**N° 6965 – REMBOURSEMENT ELECTRICITE LOCATAIRE**

Madame Jacqueline CERNY, ancienne locataire d’un appartement de la commune, a payé à tort l’électricité du logement qu’elle a quitté, durant quelques mois.

Il convient de lui rembourser la somme de 230.60 euros.

Le Conseil Municipal, accepte à l’unanimité, ce versement.

**N° 6966 – ACHAT BALAYEUSE**

Suite à la visite d’une ergonome concernant le handicap de Monsieur Stéphane BARBE, adjoint technique territorial, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- décide l’achat d’une balayeuse à portée arrière 125x40 cm au prix de 8 268 euros TTC

- sollicite une aide financière du FIPHFP

**N° 6967 – ELECTRIFICATION RURALE : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DU 22 SEPTEMBRE**

Monsieur le Maire présente le projet suivant : enfouissement des réseaux rue du 22 septembre.

Monsieur le Maire précise que le coût de l’opération s’élève à 91 925.28 euros HT et précise que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d’une subvention du Conseil Départemental des Vosges, le Syndicat Départemental d’Electricité des Vosges agissant en tant que maître d’ouvrage et sollicitera les subventions nécessaires.

La participation de la commune s’élève à 70 % du montant HT du projet moins les aides attribuées au SDEV pour ce projet conformément à la décision du Comité du Syndicat Départemental d’Electricité des Vosges en date du 01 février 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- Approuve le projet tel qu’il est présenté

- autorise la réalisation des travaux par le SDEV, maître d’ouvrage

- s’engage à verser au SDEV le montant de sa participation, dès que la demande lui en sera faite, soit 70 % du montant HT du projet moins les aides attribuées au Syndicat Départemental d’Electricité des Vosges pour ce projet, soit 55 347.70 euros, tenant compte de la subvention départementale

- sollicite l’engagement des travaux avant la notification de la subvention départementale et s’engage alors à verser le montant de sa participation, équivalente à 70 % du montant HT du projet en cas non-attribution de la subvention par le Conseil Départemental, soit 64 347.70 euros.

**N° 6968 – DECISION MODIFICATIVE**

Pour permettre le paiement du logiciel de facturation d’assainissement, il convient d’effectuer les modifications budgétaires suivantes :

Article D 2051 (logiciels) + 1 000 euros

Article D 2315 (travaux) - 1 000 euros

Cette décision est acceptée à l’unanimité.

**N° 6969 – DESTINATION DES COUPES 2020**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l’unanimité, fixe comme suit la destination des produits de la parcelle 49 :

* vente de grumes façonnées au cours de la campagne 2020-2021
* petits bois en bois d’industrie

**N° 6970 – DESTINATION DES COUPES DE L’ETAT D’ASSIETTE 2020**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, fixe comme suit la destination des produits des coupes des parcelles 04 et 30 figurant à l’état d’assiette de l’exercice 2020 :

* vente de grumes façonnées au cours de la campagne 2020/2021
* partage en nature des autres produits (houppiers et petits bois) entre les affouagistes

Le Conseil Municipal à l’unanimité :

* laisse à l’ONF le soin de fixer les découpes dimensionnelles
* décide de répartir l’affouage par feu
* désigne comme garants responsables :

Monsieur Patrick GEORGES

Monsieur Daniel DEL

Monsieur Jean-Pierre GENAY

* fixe le délai unique d’exploitation, façonnage et vidange des bois partagés en affouage au 30/09/2021
* fixe le montant de la taxe d’affouage à 10.00 euros le stère

**N° 6971 – VENTE APRES FACONNAGE**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité,

Fixe comme suit la destination des produits des coupes de la parcelle 20 figurant à l’état d’assiette de l’exercice 2019 :

* Vente après façonnage des grumes en contrat au cours de la campagne 2020/2021
* Vente des houpiers et petits bois en gré à gré

**N° 6972 - EXTENSION DU CABINET MEDICAL**

Pour permettre à un nouveau médecin de s’installer dans de bonnes conditions, le Conseil Municipal prévoit l’extension du cabinet médical début janvier 2020.

Le financement de ce projet s’effectuerait comme suit :

Travaux 264 437.00 euros HT

Subvention Département 37 021.00 euros HT

Subvention Etat DETR 75 774.00 euros HT

Autofinancement 151 642.00 euros HT

Il est proposé au Conseil Municipal :

* d’approuver le plan de financement prévisionnel
* de solliciter l’Etat pour des subventions dont une au titre de la dotation d’équipement des territoires ruraux (DETR) au titre de l’année 2020

Ces propositions sont acceptées à l’unanimité.

**QUESTIONS DIVERSES**

1. Amicale des donneurs de sang bénévoles

Monsieur le Président de l’Amicale informe le Conseil qu’il ne fera pas de demande de subvention pour l’année 2020

1. Causons-en

Monsieur le Maire informe le Conseil qu’il a passé commande de 550 exemplaires du magazine « CAUSONS-EN » et qu’il sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres le mois prochain